

CMP du 31 octobre 2012

Déclaration liminaire CGT

Nous tenons à signaler que notre délégation comme notre fédération tirent un bilan contrasté de la CMP du 16 octobre 2012.

Face à la mauvaise volonté manifeste de la FEHAP, de ses divers chantages et provocations, l'attitude de la présidence comme des OS ont permis la mise en place et la tenue de cette première séance de la CMP. Ce qui répond à nos aspirations comme à celles de l'ensemble des organisations syndicales de salariés.

Cependant le refus par la FEHAP d'accepter tout délai de survivance ainsi que le contenu de l'ordre du jour de cette séance du 31 octobre 2012 qui reprend les 15 points imposés par la FEHAP nous semblent poser une hypothèque sur l'avenir de la négociation.

En effet, la CGT lors de cette CMP, pas plus qu'auparavant, ne pourra accepter la remise en cause des acquis des salariés de la CCN 51. Au final, aucun salarié ne doit sortir perdant de ce processus. Nous y seront vigilants et ferons à nouveau appel à la mobilisation des salariés comme à la responsabilité des ministères s'il devait en être autrement.

La FEHAP exerce des missions de service public financées par les deniers publics, il serait bon qu'elle s'en souvienne et cesse de se comporter comme un employeur qui n'a de compte à rendre à personne.

Notre fédération est reçue ce jour au ministère et elle y remettra les pétitions de milliers de salariés.

À Montreuil, le 30 octobre 2012